

3MS INGENIERIE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : 4 Les Américains Quartier des Bruyères

38230 CHARVIEU CHAVAGNEUX

831 766 787 RCS VIENNE

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 23 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-trois octobre, à dix heures trente,

Monsieur Emmanuel MAIDONIS, agissant en qualité d'associé unique de la société 3MS INGENIERIE, a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre en application de l'article L.225-248 du Code de commerce.

L'associé unique reconnaît que tous les renseignements et documents prescrits par la réglementation en vigueur lui ont été remis ou tenus à sa disposition.

L'associé unique décide ce qui suit :

DECISION UNIQUE

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président, statuant en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code commerce, décide, sur proposition du Président, qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

Emmanuel MAIDONIS